



PARTIE A CONSERVER PAR LE MAITRE DE STAGE lors de l'acceptation du stage

Annexe 1 de la convention de stage

« Objectifs et modalités pédagogiques »

Pour rappel coordonnées de l'élève

Nom :

Prénom :

Age lors de la période de formation en milieu

professionnel :

(A réception de la Fiche navette – Acceptation d'un stagiaire, 3 exemplaires des conventions vous seront envoyés.
Merci de nous en retourner un exemplaire signé.)

STAGE N°2 : « ORIENTATION »

d'une durée de 8 semaines

en lien avec l'enseignement pratique interdisciplinaire « L'éducation à la responsabilité et à l'autonomie ».

Vous trouverez ci-dessous les périodes de stage, ainsi que les objectifs demandés.

• Périodes de stage :

14-01-19 au 19-01-19

04-03-19 au 09-03-19

25-03-19 au 30-03-19

21-01-19 au 26-01-19

11-03-19 au 16-03-19

01-04-19 au 06-04-19

04-02-19 au 09-02-19

15-04-19 au 20-04-19

• OBJECTIFS GLOBAUX :

- S'adapter à une nouvelle équipe
- Découvrir une autre structure (impossible d'être sur le même lieu que le stage n°1)
- Découvrir les métiers en lien avec le projet d'orientation de l'élève (en accord avec le responsable de la classe)
- Participer à des tâches simples en respectant l'hygiène et la sécurité
- Agir de façon autonome et responsable dans la construction de son projet

SUIVI DU STAGE

Pour assurer la cohérence de la formation :

- Un carnet de stage établit la liaison entre l'établissement, le lieu de stage et la famille
- Une visite sera effectuée par les formateurs
- L'équipe pédagogique est ouverte à toute forme de partenariat avec les professionnels.

Le stagiaire est assuré par l'établissement. Une convention signée entre la structure d'accueil, la Maison Familiale Rurale « Petite Camargue » et le représentant légal du stagiaire. Celle-ci devra nous être retournée signée avant le début du stage.

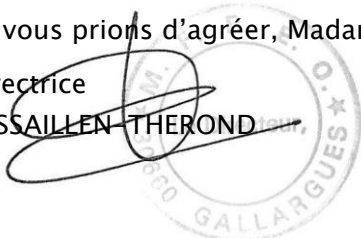
Nous vous remercions pour votre collaboration dans la formation de nos élèves.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

La directrice

B. DESSAILLEN-THEROND

L'équipe pédagogique





Maison Familiale Rurale « Petite Camargue »

560 route des Plages – 30660 Gallargues-le-Montueux

Tél. 04 66 35 26 62 - Fax 04 66 35 29 37

Indice	Date
E	09-06-17



Année scolaire 2018-2019

Classe de 3^e de l'Enseignement Agricole

PARTIE A RETOURNER A LA MFR
au minimum 1 mois avant le début du stage pour l'envoi des conventions

Fiche navette – Acceptation d'un stagiaire
*(A réception de ce document, 3 exemplaires des conventions vous seront envoyés.
 Merci de nous en retourner un exemplaire signé.)*

STAGE N°2 : « ORIENTATION »

L'élève :
Date de naissance Tél.

a été accepté(e) en stage dans l'entreprise suivante :

Nom, adresse de l'entreprise et dénomination du service.....
.....
.....

Entreprise dirigée par :

Nom du maître de stage : Fonction :

Téléphone : Email :

HORAIRES journaliers du stagiaire dans la structure principale :

	MATIN		APRES-MIDI	
LUNDI	de	à	de	à
MARDI	de	à	de	à
MERCREDI	de	à	de	à
JEUDI	de	à	de	à
VENDREDI	de	à	de	à
SAMEDI	de	à	de	à

(maxi 35 h hebdomadaires ou 32 heures hebdomadaires pour les moins de 15 ans)

Les moins de 16 ans ne peuvent pas être en stage au-delà de 20 h 00 du soir.

HORAIRES journaliers du stagiaire avec l'organisme d'accueil cosignataire, tel que mairie, communauté de communes, SIVOM... si la structure principale est une école maternelle (pour compléter les heures de stage si nécessaire) :

	MATIN		APRES-MIDI	
LUNDI	de	à	de	à
MARDI	de	à	de	à
MERCREDI	de	à	de	à
JEUDI	de	à	de	à
VENDREDI	de	à	de	à
SAMEDI	de	à	de	à

(maxi 35 h hebdomadaires ou 32 heures hebdomadaires pour les moins de 15 ans)

Les moins de 16 ans ne peuvent pas être en stage au-delà de 20 h 00 du soir.

Tenue Exigée : OUI Si oui préciser :
NON

Date :

Signature et Tampon :